

# Long-Courrier

## Bien poser ses DDA

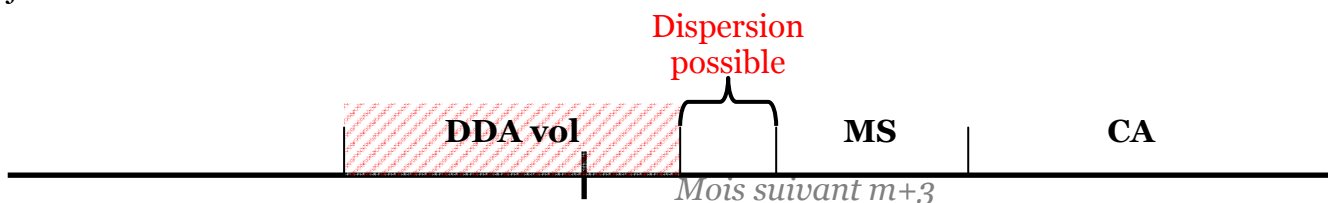
- Date limite de pose : l'avant dernier jour du mois M-2 à 8h00 pour le mois M  
*Ex : le 29 septembre 8h00 pour les DDA de novembre*
- 2 choix vol sont possibles mais aucun n'est prioritaire sur l'autre : sera attribué celui qui permet la satisfaction maximale pour l'ensemble des PNC.  
*Ex : vous demandez un JFK 4 ON à date où il n'y a qu'une place et un SIN sans date. Si un autre PNC n'a demandé que le JFK 4 ON avec moins de points que vous, c'est lui qui aura ce DDA.*
- Vous voulez poser un DDA à date, mais craignez avoir un stage ou une réserve sur la période demandée ? Posez le DDA au plus tôt : il arrive parfois que la Prépla voie votre dépôt de DDA au moment de positionner votre éventuel stage, et puisse ajuster la date du stage en fonction. *Notez que la Prépla n'a pas obligation de construire vos dates de stage en fonction de vos DDA.*
- De la même façon, si vous souhaitez déposer un DDA repos en début de mois m+3 (le mois suivant la dépose de DDA en cours), faites votre demande au plus tôt : il peut arriver que l'Elabo voie votre dépôt de DDA, et puisse faire en sorte que lors de la construction du planning m+2 aucun vol de fin de mois ne vienne chevaucher vos dates de repos souhaitées. *Notez que l'Elabo n'a pas obligation de construire votre mois m+2 en fonction de vos DDA de m+3.*  
*Ex : Vous avez besoin d'être chez vous les 2, 3 et 4 avril. Déposez votre demande au plus tard fin janvier, votre planning de mars se construisant début février, pour augmenter les chances de ne pas vous faire attribuer une rotation débutant par exemple le 31 mars et rentrant le 4 avril, qui rendrait impossible votre souhait de repos.*
- Un DDA avec acceptation des repos scindés coûte 2 fois moins de points. Mais des repos scindés engendrent très souvent un planning plus dense. Sachez que moins vous avez de contraintes planning sur le mois (stages, réserve, congés,...), moins vous avez besoin de scinder vos repos pour augmenter vos chances d'obtention de DDA.
- Un besoin impératif d'obtention du DDA ? Vous pouvez demander une com' auprès du CPPE (ou auprès de votre secteur si votre division n'a pas basculé en CPPE) en la motivant, si possible avant la dépose des DDA. Cela vous coûtera 50% de points supplémentaires.
- Sur l'ensemble des rotations, un poste maîtrise (sauf A320) et 40% des postes hôtesse/steward sont réservés aux PNC de la division de vol. D'autre part, les maîtrises doivent être spécialisés sur la machine de la rotation demandée au moment où les DDA sont attribués.
- Le compteur de points DDA est réinitialisé fin février pour la dépose des DDA d'avril.
- Si vous déposez un DDA à date, vous devez avoir un minimum de 3 jours d'activité entre 2 périodes de repos (pour placer un 3 ON), ou de 5 jours entre 2 activités (pour placer un 3 ON + 2 OFF).
- Les immos (stages, réserves,...) sont consultables à partir du 20 du mois. Si vous avez posé votre demande avant cette date, vérifiez bien que rien dans votre planning ne vient empêcher l'attribution de votre DDA. Dans les faits, il est toujours préférable de consulter à nouveau ses immos vers la fin du mois, peu de temps avant la clôture de la dépose des DDA.

### Bloc Réserve (BR) sur le mois concerné par le DDA

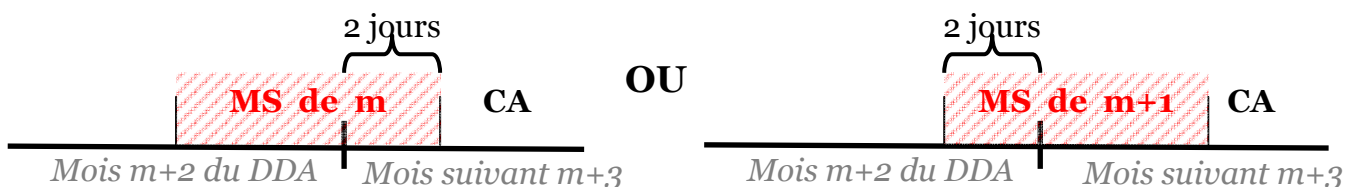
- Prendre en considération que les MS ne seront pas placés dans le BR.
- Un DDA sans date positionné immédiatement après le BR ne pourra être déstabilisé. Un DDA à date pourra l'être s'il est d'une durée max de 5 jours (jours ON + RPC + NET) avec un max de 3 jours ON, car il correspond aux critères d'un vol fusible.

## CA sur le mois concerné par le DDA

- Les congés de 7 jours et plus garantissent d'avoir vos MS devant les CA. En revanche, l'accord collectif ne prévoit que 2 jours devant les CA lorsque ceux-ci sont de 6 jours et moins. Pour conserver le principe des MS avant CA, il faut déposer un DDA repos (MS non scindés !) avec retrait de points.
- Il existe un DDA gratuit pour avoir ses MS après les CA. Son obtention dépend de l'état de l'activité aérienne (un sureffectif PNC augmente vos chances d'être satisfait) et de la période à laquelle vous le posez (Moins favorable lors de congés scolaires)... Pour augmenter vos chances d'obtention, privilégiez le DDA repos (MS ou 2J) avec retrait de points.
- Quand vous posez un courrier avant vos vacances, vérifiez bien que le RPC du vol se termine AVANT le début des CA. Même à 6h près, il ne peut y avoir confusion entre CA et RPC. Le repos NET (qui peut prolonger le RPC, indications données sur CREW) ne peut recouvrir les CA plus de 16h, et la PAC (Protection Avant-Courrier) est totalement recouvrable.
- En cas de CA le mois suivant (m+3), prenez en considération que des MS seront positionnés devant ces CA : attention à la dispersion. Ainsi, un DDA vol sur la fin du mois m+2 devra permettre l'attribution d'une activité avant ces MS (mini 3 jours ON) ou alors retour la veille du jour du début des MS.



- En cas de CA en tout début de mois suivant (m+3), les MS débordent sur le mois m+2. Attention : 2 jours max de MS peuvent déborder sur le mois qui leur est accolé. Ainsi, selon la configuration de votre planning, vous pourrez avoir devant vos CA de m+3 des MS de m+2 OU ceux de m+3.



*N.B : En cas d'impossibilité réglementaire de placer vos MS avant CA (lorsqu'ils débordent de plus de 2 jours), l'élabo vous demandera soit de les scinder, soit de décaler vos CA d'une journée pour permettre un placement respectant les dispositions de l'accord collectif.*

## Poser un DDA avant ou après un mois off

- Quand vous posez un courrier avant un mois off, le RPC du vol peut se terminer le premier jour du début du mois off. S'il déborde au-delà du premier jour, il sera reporté au début du mois d'activité suivant. En revanche, le repos NET (qui peut prolonger le RPC, indications données sur CREW) et la PAC (Protection Avant-Courrier) sont recouvrables par du off.

## Poser un DDA « PNC associé »

- Vous devez formuler strictement la même demande que le PNC avec lequel vous posez le DDA. Ex : si l'un demande un RIO du lundi et l'autre un RIO sans date, votre demande de DDA ne sera pas considérée comme commune. De même, si l'un dépose le n° de vol et l'autre le n° de rotation, le DDA ne sera pas considéré comme « PNC associé ».
- Poser un DDA vol à 3 PNC (ou +) en associant les matricules en chaîne, ne fonctionne pas.

## Spécificités COURT et MOYEN COURRIERS

- Les dates des 2 passages informatiques de traitement des DDA apparaissent tous les mois sur CREW : vérifiez 4 jours avant le 1<sup>er</sup> passage quelles immobilisations (stages, etc.) vous ont été attribuées pour éviter de poser votre DDA sur ces périodes.
- Si vous choisissez de poser 2 DDA repos : il faut laisser au minimum 4 jours entre les 2 DDA.
- Sur un mois donné, si la somme des CA et de vos immo est égale à 15 jours ou plus : vous ne pouvez poser qu'un seul DDA repos.
- Pour les périodes de congés inférieures à 7 jours : seuls 2 jours de repos sont accolés aux CA. Il faut donc exprimer un DDA avec retrait de points pour tenter d'obtenir l'accolement des repos longs (S5 ou S6 proratisés) aux congés.
- Si vous posez 2 DDA vol à date qui se succèdent : vérifiez que la PAC (Protection Avant Courrier) et le RPC (Repos Post Courrier) « passent » entre les 2 rotations. Ceci est consultable sur CREW dans l'onglet « détails » des rotations demandées.